

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER

dossier n° PC 014 191 23 R0018

date de dépôt : 11 juillet 2023

demandeur : SASU SAJAC IMMOBILIER

pour : 7 maisons individuelles groupées

adresse terrain : Lotissement "L'Enclos d'Hugo" lot 1 à 7
14470 COURSEULLES SUR MER

Dossier suivi par :
Service Urbanisme Coeur de Nacre
Tel : 02 31 36 24 57 (uniquement le matin)

Le Maire
à
SASU SAJAC IMMOBILIER
120 AVENUE HENRY CHÉRON
14000 CAEN

Objet : Rejet tacite de la demande d'autorisation
pour défaut du dépôt des pièces manquantes au
dossier dans le délai imparti .

Madame, Monsieur,

Par courrier notifié le 08/08/2023, je vous informais que votre demande de permis de construire était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.


Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a donc été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à COURSEULLES-SUR-MER, le 10 NOV. 2023

Le Maire,


Anne-Nosie PHILIPPEAU

